

INFOBARTRENG

AVIS AU PUBLIC

- Par décision du 29 avril 2022, le Conseil Communal a approuvé la modification du règlement de circulation de la Commune de Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 6 mai 2022 et par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 20.05.2022.

- Par décision du 29 avril 2022, le Conseil Communal a confirmé des règlements de circulation d'urgence avec les références 0046/2022, 0043/2022, 0065/2022, 0070/2022, 0073/2022, 0085/2022 et 0088/2022.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 6 mai 2022 et par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 20.05.2022.

- Par décision du 29 avril 2022, le Conseil Communal a approuvé la modification du règlement de circulation de la Commune de Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 6 mai 2022 et par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 20.05.2022.

- Par décision du 29 avril 2022, le Conseil Communal a approuvé le règlement relatif à l'allocation d'une aide financière aux victimes touchées par les inondations du 14 et 15 juillet 2021.

- Par décision du 29 avril 2022, le Conseil Communal a approuvé le règlement communal portant sur l'allocation d'une prime énergie pour ménages à revenu modeste.

- Par décision du 30 mai 2022, le Conseil Communal a approuvé le règlement communal concernant l'allocation de subventions aux particuliers pour la mise en place d'installations servant à l'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables ou utilisant des technologies nouvelles en faveur des économies d'énergie.

- Par décision du 30 mai 2022, le Conseil Communal a approuvé la demande présentée par la société LUXKREA s.à.r.l. en obtention de l'autorisation de lotir une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue de Mamer », en quatre lots en vue de leur affectation à la construction.

- Par décision du 29 avril 2022, le Conseil Communal a approuvé la demande présentée par le bureau de géomètre GEOCAD s.à.r.l. en obtention de l'autorisation de lotir une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « Cité am Wénkel », en deux lots en vue de leur affectation à la construction.

- Par décision du 4 mars 2022, le Conseil Communal a approuvé le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Op Eechels », présenté par le bureau d'architecture V2 architecture s.à.r.l. pour le compte des Œuvres Paroissiales de Bertrange.

- Par décision du 4 mars 2022, le Conseil Communal a approuvé le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Rilspert IV », présenté par le bureau d'architecture Romain Schmiz pour le compte de la Commune de Bertrange.



ADMINISTRATION DE LA GESTION DE L’EAU

A titre d’information, nous tenons à vous communiquer par la présente les valeurs d’analyses de notre eau potable, établies par le Laboratoire de l’Eau et de l’Environnement.

L’analyse en question a été prélevée le 26.04.2022.

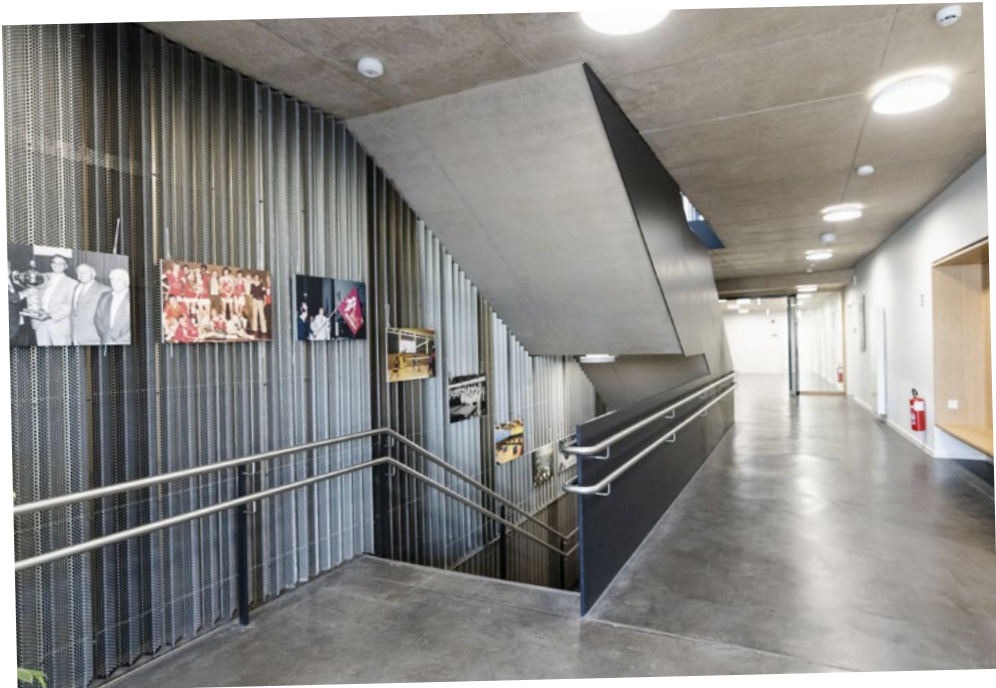
Le bulletin d’analyses de l’eau renseigne une eau potable conforme aux normes en vigueur.

Dureté totale (Degrés français)	18,00°	
Dureté carbonatée	15,00°	
Dureté totale (Degrés allemands)	10,01°	
Dureté carbonatée	8,40°	
Conductibilité électrique à 20°C	371 µS/cm	<2500
pH	7,7	6,5 - 9,5
Chlorures	18 mg/l	<250
Sulfates	21 mg/l	<250
Nitrates	21 mg/l	<50
Nitrites	<0,01 mg/l	<0,50
Ammonium	<0,02 mg/l	<0,50

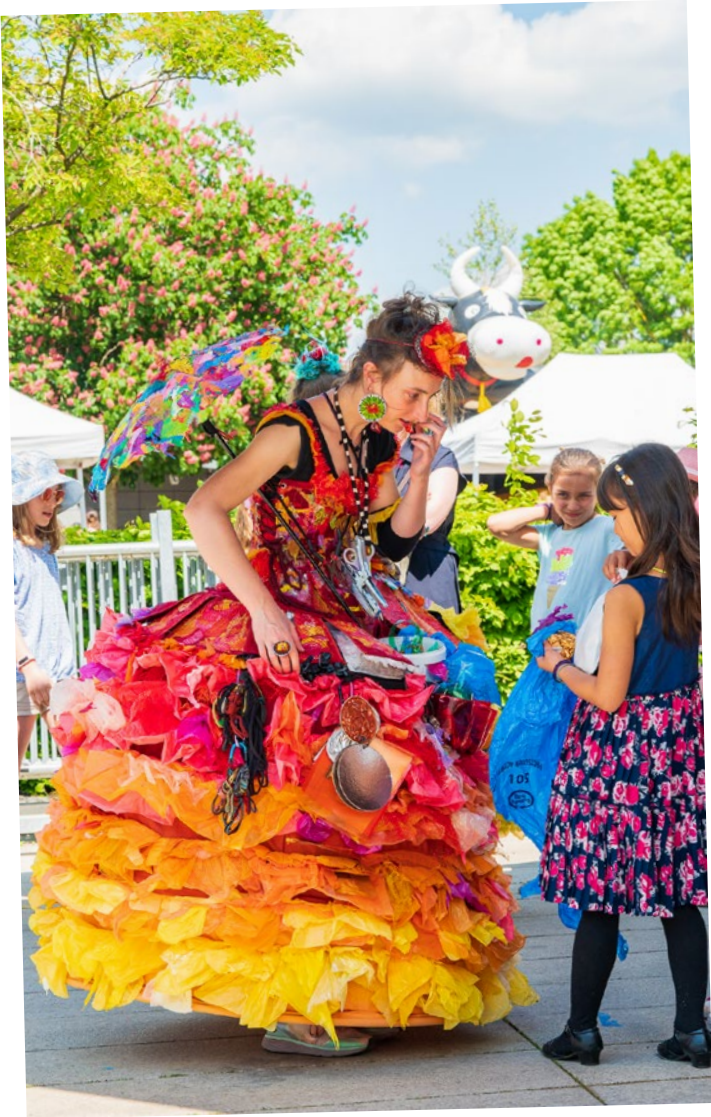


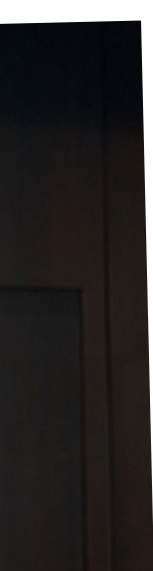
**INAUGURATION -
CENTRE SPORTIF NIKI BETTENDORF**

13.05.2022



MULTICULTI 09.05.2022







PRIME D'ENCOURAGEMENT POUR ÉLÈVES MÉRITANTS
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Coordonnées du demandeur															
Nom et prénom															
Matricule															
Numéro, rue															
Code postal	L -		Localité												
Téléphone															
E-Mail															
Coordonnées bancaires															
Nom de la banque															
Titulaire du compte															
N° compte IBAN	L	U													

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande :

Enseignement secondaire classique ou général :

- copie du bulletin du dernier trimestre (semestre) de l'année scolaire écoulée (2021/2022)
- copie du bulletin du dernier trimestre (semestre) de l'année scolaire précédente (2020/2021)

Fin d'études secondaire classique ou général :

- copie du certificat mentionnant la réussite de l'examen (2021/2022)
- copie du bulletin du dernier trimestre (semestre) de l'année scolaire précédente (2020/2021)

Enseignement post-secondaire :

copie du certificat de réussite de l'année scolaire 2021/2022, resp. une attestation constatant l'admission au semestre suivant

Délais pour la remise des demandes :

- enseignement secondaire avant le 30 septembre 2022
- enseignement post-secondaire avant le 15 novembre 2022

Bertrange, le _____
Date Signature

Réservé à l'Administration Communale			
Date d'entrée		Demande complète	☐ oui ☐ non ⇒ renvoyée le :
Prime accordée :	☐ oui ⇒ montant de : Art. 3/939/648330/99001		
	☐ non ⇒ motif du refus :		
Vu et certifié exacte			
Bertrange, le		Signature :	





Règlement du 13 mai 2019 relatif à l’allocation des primes d’encouragement aux élèves méritants et subsides en faveur des élèves strictement nécessiteux de l’enseignement post-fondamental et post-secondaire

Article 1

Une prime d’encouragement est accordée aux élèves et apprentis ayant, à la date de la remise de la demande, leur résidence habituelle sur le territoire de la commune de Bertrange et qui poursuivent des études post-fondamentales ou post-secondaires.

Article 2

Sont à considérer comme études au sens de l’article 1:

- les études supérieures reconnues comme telles par le Ministère de l’Education Nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse
- les études secondaires dans un établissement dont les diplômes ou certificats sont reconnus par le Ministère de l’Education Nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse
- les cours concomitants au niveau de la formation professionnelle dans les établissements luxembourgeois.

Article 3

Les demandes en obtention de la prime sont à adresser au collège échevinal pour une date à fixer et à publier par lui. Une formule spéciale est mise à la disposition des intéressés. Ils joindront à leur demande les pièces justificatives, à savoir:

- pour les étudiants de l’enseignement post-secondaire: un certificat de réussite de l’année scolaire en question, respectivement une attestation constatant l’admission au semestre suivant
- pour les élèves de l’enseignement secondaire classique ou général: une copie du bulletin du dernier trimestre (respectivement semestre) de l’année scolaire en question et une copie du dernier bulletin de l’année scolaire précédente
- pour les candidats de l’examen de fin d’études de l’enseignement secondaire classique ou général : une copie du certificat mentionnant la réussite à l’examen et une copie du dernier bulletin de l’année scolaire précédente

Article 4

Pour toucher la prime d’encouragement l’intéressé

- doit avoir réussi l’année scolaire en question ou produire une pièce attestant que le demandeur est inscrit dans l’année académique subséquente
- doit être élève non-redoublant de la classe

Article 5

a) Le montant de la prime est déterminé comme suit pour les élèves de l’enseignement secondaire :

Enseignement secondaire classique	Enseignement secondaire général	Subside
septième - cinquième	septième - cinquième	75 €
quatrième - deuxième	quatrième - deuxième	100 €
diplôme de fin d’études secondaires classique	diplôme de fin d’études secondaires générales ou fin de cycle d’apprentissage (CCP, DAP ou similaire)	150 €

- L’allocation de la prime pour la dernière année sera allouée sous réserve de la présentation d’une copie du diplôme de fin d’études.
 - Les bénéficiaires du diplôme CCP, DAP ou similaire auront droit à la prime de 150 € sur présentation d’une copie du diplôme en question.
- b) Pour les étudiants suivant des études supérieures, universitaires ou non universitaires, le montant de la prime d’encouragement est fixé à 250 € par année d’études passée avec succès.

Article 6

La prime allouée peut être cumulée avec d’autres primes ou subsides accordés par des institutions publiques ou privées.

Article 7

L’administration communale se réserve le droit de se faire remettre tous les documents qu’elle jugera utiles ou nécessaires pour vérifier l’exactitude des données fournies par le demandeur.

Article 8

Pour le cas où une prime aurait été versée sur la base de fausses données, l’ayant-droit sera tenu au remboursement immédiat du montant alloué.

Article 9

Les élèves strictement nécessiteux fréquentant l’enseignement secondaire classique et général habitant le territoire de la commune de Bertrange, ne répondant pas aux critères ci-mentionnés, bénéficient d’une aide égale à 50 % du subside alloué par les services sociaux du Ministère de l’Education Nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse sur présentation d’une copie certifiée conforme attestant l’allocation du subside étatique.

Blummewisen ZU BARTRENG

Léif Spadséier- a Blummefrënn,
Och dëse Summer fannt Dir 2 Blummewisen zu Bartreng, déi an Zesummenaarbecht mam Jean-Luc Friederich vum Findelshaff geséint goufen. Sënn an Zweck ass et net nëmmen de Beien an der klenger Insektewelt een natierleche Liewensraum ze schafen, mee och d'Landschaft doduerch ze verschéineren an hir méi Attraktivitéit ze ginn. Op dëse Blummewisen fannt Dir saisonal Blummen erëm, déi Dir gär plécke kënnt.

Jo, Dir hutt richteg héieren, et ass lech erlaabt Blummen ze schneiden, an op der Plaz oder doheem ee Bouquet doraus ze maachen. D'Spillreegele si ganz einfach, erfreet lech un enger Blumm a loosst eng fir den nächste Blummefrënd stoen.

De Schäfferot | Monique SMIT-THIJS | Frank DEMUYSER | Youri DE SMET

*Wir wünschen
Iech ganz vill Freed!*

Wou sinn déi Wisen ?



Commune de Bertrange | 2, beim Schloss | L-8058 Bertrange | Tél.: 26 312 - 1 | info@bertrange.lu

www.bertrange.lu



BLUMENWIESEN IN BARTRINGEN

Liebe Spazier- und Blumenfreunde,

Auch diesen Sommer finden Sie 2 Blumenwiesen in Bartringen, die in Zusammenarbeit mit Jean-Luc Friederich des „Findelshaff“ ausgesät wurden. Sinn und Zweck ist es nicht nur den Bienen und der kleinen Insektenwelt einen natürlichen Lebensraum zu schaffen, sondern auch die Landschaft zu verschönern und ihr mehr Attraktivität zu verleihen. Auf diesen Blumenwiesen finden Sie saisonale Blumen, die Sie selbst pflücken können. Ja, Sie haben richtig gehört, es ist Ihnen erlaubt, Blumen zu schneiden und diese vor Ort oder zu Hause als Strauß zu binden. Die Spielregeln sind einfach, erfreuen Sie sich an einer Blume und lassen Sie auch dem nächsten Blumenfreund eine übrig. Wir wünschen Ihnen ganz viel Freude!

PRAIRIES FLEURIES À BERTRANGE

Chers amis des promenades et des fleurs,

Cet été, vous pouvez de nouveau trouver 2 prairies fleuries à Bertrange, qui ont été semées en collaboration avec Jean-Luc Friederich du "Findelshaff". Le but n'est pas seulement de créer un habitat naturel pour les abeilles et le petit monde des insectes, mais aussi d'embellir le paysage et de le rendre plus attrayant. Sur ces prairies fleuries, vous trouverez des fleurs de saison que vous pourrez cueillir vous-même. Oui, en effet, vous avez le droit de couper des fleurs et de confectionner un bouquet sur place ou à la maison. Les règles à suivre sont simples, profitez d'une fleur et laissez-en une pour le prochain amoureux des fleurs. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir !

FLOWER MEADOWS IN BERTRANGE

Dear friends of walks and flowers,

This summer you can once again find 2 flower meadows in Bertrange, which were sown in collaboration with Jean-Luc Friederich of the "Findelshaff". The purpose is not only to create a natural habitat for bees and the small insect world, but also to embellish the landscape and make it more attractive. On these flower meadows you will find seasonal flowers that you can pick yourself. Yes, that's right, you are allowed to cut flowers and arrange them as a bouquet on the spot or at home. The rules are simple, enjoy a flower and leave one for the next flower lover too. We wish you a lot of fun!



FAMILYDAY

11.06.2022



FERIENZEIT ... ABER SICHER! LES VACANCES ... EN TOUTE SÉCURITÉ !



POLICE
LËTZEBUERG 

Die Zeit der Ferien naht und viele Leute verbringen Ihren Urlaub im Ausland!

Um eine böse Überraschung bei Ihrer Rückkehr zu vermeiden, gibt die Polizei Ihnen einige Tipps:

DAS SICHERE HAUS

Überprüfen Sie die Sicherheitsvorkehrungen Ihres Hauses:

- Schließen Sie sämtliche Türen und Fenster.
- Schalten Sie Ihre Alarmanlage ein.
- Stellen Sie sicher, dass Ihr Haus einen bewohnten Eindruck macht.

La période des congés approche et beaucoup de gens passent leurs vacances à l'étranger !

Pour ne pas subir de mauvaise surprise lors de votre retour, voici quelques conseils de la Police :

LA MAISON SÉCURISÉE

Vérifiez les dispositifs de sécurité de votre domicile :

- Verrouillez les portes et fenêtres.
- Mettez le système d'alarme en marche.
- Faites en sorte que votre maison paraisse habitée.

DIE POLIZEI WACHT

Informieren Sie die Polizei über Ihre verlängerte Abwesenheit und nutzen Sie den gratis Präventionsdienst "Ferienzeit" der Polizei.

Die Polizei wird gelegentlich Präventionsstreifen im Rahmen ihrer allgemeinen Überwachung, Tag oder Nacht, bei Ihnen zu Hause durchführen.



LA POLICE VEILLE

Informez la Police de votre absence prolongée et profitez du service de prévention gratuit de la Police « Départ en vacances ».

La Police effectuera des patrouilles de prévention occasionnelles dans le cadre de sa surveillance générale, de jour ou de nuit, auprès de votre domicile.

ANMELDUNG

Scannen Sie den untenstehenden QR-Code oder besuchen Sie die Seite www.police.lu, Rubrik E-Commissariat / Ferienzeit.



INSCRIPTION

Scannez le code QR ci-dessous ou visitez le site www.police.lu, rubrique E-Commissariat / Départ en vacances.



Service national de prévention de la criminalité

☎ (+352) 244 24 4033
@ prevention@police.etat.lu
🌐 www.police.lu

📍 Cité Policière Grand-Duc Henri
Complexe A, rue de Trèves
L-2957 Luxembourg

ABSOLUT BARTRENG



09 ~~X~~ JULI ~~X~~ 2022

MILOW



SPORTFREUNDE
STILLER



RIKAS



LOI



LEEN



TICKET
RESERVATION
NECESSARY



ATELIER.LU

www.bertrange.lu



LA COMMUNE DE BERTRANGE EN COLLABORATION AVEC "DEN ATELIER"



SHARED SPACE BARTRENG